

/DE

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-245 du 31 Octobre 1991

Portant nomination de Directeurs au Ministère du Développement Rural et dans les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HGR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 portant Composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- Sur proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 Octobre 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère du Développement Rural :

- Directeur de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse : Monsieur André GANMAVO ;
- Directeur de l'Agriculture : Monsieur Salé IMOROU ;
- Directeur du Génie Rural : Monsieur Noël KOUCHANOU ;
- Directeur de l'Elevage : Monsieur Latifou SIDI ;

.../...

- Directeur des Pêches : Monsieur Gilbert MENSAH
- Directeur de la Promotion  
et de la Législation Rurales : Monsieur Grégoire HOUADJETO ;
- Directeur de la Recherche  
Agronomique : Monsieur Moïse HOUSSOU ;
- Directeur de l'Alimentation  
et de la Nutrition Appliquée : Monsieur Faliou Adissa AKADIRI ;
- Directeur du Contrôle du  
Conditionnement des Produits  
Agricoles : Monsieur Orou François SANDA ;
- Directeur des Forêts et des  
Ressources Naturelles : Monsieur Barthélémy OTCHONN ;

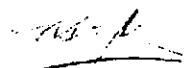
Article 2.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

- Directeur Général du CARDER ATACORA : Monsieur Lafia SAKA ;
- Directeur Général du CARDER ATLANTIQUE : Monsieur Jonas AKLE ;
- Directeur Général du CARDER BORGOU : Monsieur Alphonse GBANHOUN
- Directeur Général du CARDER MONO : Monsieur Théophile G. AHOUANSON
- Directeur Général du CARDER OUEME : Monsieur Pascal GOUTON ;
- Directeur Général du CARDER ZOU : Monsieur Saadou BOURAIMA.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1991

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

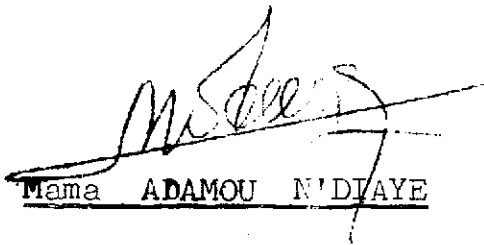
  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement Rural,



Mama ADAMOU N'DIAYE

Le Ministre des Finances,



Bernard HOUENON

MINISTRE INTERIMAIRE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 1 CC 1 MESGPR 2 MDR MF 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DB DCOF DTCP DI DSDV 10 DPE DLC INSAE 3  
UNB FASJEP ENA 3 DCCT CSM ONEPI DN DAN 10 CARDER 12 INTERESSES 16  
JO 1.-